

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 octobre 2023

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10

Date de Convocation : 29 /09/2023

Absents excusés : S. Mignot procuration à P. Drogrey

Secrétaire de séance : C. Pouillard

Ordre du jour :

Rajout à l'ordre du jour : Le maire demande aux conseillers présents d'accepter d'ajouter un point concernant la garantie de la commune à l'égard de l'Association Foncière, ce qui est accepté à l'unanimité.

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 19 septembre 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

1. Décisions modificatives

Il est exposé que, dans le Budget Primitif et plus particulièrement dans les dépenses de Fonctionnement, le chapitre 011 relatif aux charges à caractère général a été sous-estimé, s'étant appuyé lors de l'élaboration du budget sur les budgets antérieurs (notamment les périodes de confinement pour COVID). Or un certain nombre de charges, notamment l'énergie et les bois-forêts, ont subi d'importantes augmentations de sorte que ce chapitre se trouvant déficitaire d'un peu moins de 4.000 €, le règlement des charges à venir (notamment les Taxes Foncières) devenait impossible. Par contre, notre budget dispose d'un crédit important en recettes d'investissement, de sorte qu'il est proposé le transfert d'une somme de 50.000 € du chapitre 021 (recettes d'investissement) au chapitre 023 des dépenses de fonctionnement, puis son affectation au chapitre 011, article 60612 des dépenses de fonctionnement.

Ce jeu d'écriture a reçu l'aval de Monsieur ACCARY, notre conseiller auprès de la Direction des Services Fiscaux. Le conseil Municipal approuve à l'unanimité

2. Prêt Association Foncière

La remise en état d'un chemin communal (chemin goulu) est devenue indispensable, notamment pour des raisons de sécurité avec la route départementale sur laquelle il aboutit.

Le coût global des travaux est estimé à 20.000 €.

L'Association Foncière ne disposant pas de la totalité des fonds nécessaires à cet investissement, la souscription d'un prêt bancaire d'un montant de 15.000 € est envisagé, nécessitant en garantie que la Commune se porte caution de son remboursement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Questions diverses

Une discussion s'installe sur quelques problèmes liés aux gênes consécutives aux travaux d'installation du réseau fibre, de difficulté d'accès internet pour certaines rues, de nuisances sonores avec des chiens aboyant.

Fin de séance